

## Rendez-vous le 5 novembre 2020

Date : 26 septembre 2020

Le 6 août 2019, le député LaREM de la 1<sup>ère</sup> circonscription d'Ille-et-Vilaine Mustapha Laabid était condamné par le tribunal correctionnel de Rennes à 6 mois de prison avec sursis, 10.000 euros d'amende et une inéligibilité de 3 ans pour abus de confiance en raison de détournement de fonds à vocation sociale au préjudice d'une association d'insertion professionnelle qu'il présidait.

Vous souvenez-vous du communiqué de presse adressé le jour même par le patron des députés LaREM, Gilles Legendre, à FR3 Bretagne ?...

Il avait pour objet de nous informer qu'en raison de l'appel formé par l'intéressé, et en stricte application du principe de présomption d'innocence, la démission de Mustapha Laabid ou sa mise en congé du groupe n'était pas d'actualité.



6 août 2019

### **Le Groupe La République En Marche! prend acte du jugement contre son collègue Mustapha Laabid**

Le Groupe parlementaire La République En Marche! prend acte du jugement prononcé ce jour par le Tribunal correctionnel de Rennes à l'encontre du député d'Ille-et-Vilaine, Mustapha Laabid, le condamnant en première instance pour abus de confiance.

Notre collègue ayant décidé d'interjeter appel de la décision, celle-ci n'est pas exécutoire et la présomption d'innocence continue de s'appliquer jusqu'au jugement définitif de la Cour d'Appel.

En application stricte de ce principe, sa démission ou sa mise en congé du Groupe LaREM n'est pas d'actualité.

Il lui revient désormais de réunir les conditions qui lui permettront d'assurer au mieux sa défense.

Communiqué de presse du groupe parlementaire En Marche! suite à la condamnation de Mustapha Laabid / © En Marche!

Il ne faut pas aller plus vite que la musique puisque le jugement en appel ne sera rendu que le 5

## CITOYEN D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale

<https://etreounepasetrebretillien.com>

---

novembre, mais force est de constater qu'à l'issue de l'audience qui s'est enfin tenue ce 23 24 septembre 2020, le Ministère public a requis très exactement les mêmes sanctions qu'en première instance.

En toute modestie, j'invite le nouveau patron des députés LaREM Christophe Castaner à préparer sans trop tarder le prochain communiqué qui devrait nous éclairer du mieux possible sur les fondamentaux éthiques de « La République en Marche ».

A moins que le Président de l'Assemblée Nationale, Richard Ferrand, ne se sente encore plus habilité à intervenir sur cette question ?... Sait-on jamais ?...

J'y reviens très prochainement.

[Pour aller plus loin : http://www.imotus.org/recap\\_Laabid.html](http://www.imotus.org/recap_Laabid.html)